

**Administration communale  
d'Anderlecht  
Service Urbanisme  
Place du Conseil 1  
B – 1070 BRUXELLES**

Bruxelles, le

V/Réf : 47662 (corr. M. S. Dielens)  
N/Réf : AVL/KD/AND-2.171/s.514  
Annexe : 1 dossier

Madame, Monsieur,

**Objet : ANDERLECHT. Rue des Papillons, 283-283A.  
Transformation d'un bâtiment rural (régularisation).**

En réponse à votre lettre du 13 janvier 2012, en référence, reçue le 17 janvier, nous vous informons qu'en sa séance du 1<sup>er</sup> février 2012, ***notre Assemblée n'a pas émis d'objection sur le projet.***

En effet, la demande concerne une double maison (divisée en quatre habitations) qui se situe partiellement dans la zone de protection du Luizenmolen, à la frontière régionale. Elle vise à régulariser des travaux qui ont été entrepris pour mettre le bâtiment hors eau et répondre aux normes d'habitabilité actuelles.

Le projet prévoit encore la pose de fenêtres de toiture (type velux) et celle de deux baies dans le pignon sud (côté rue). Certains aménagements intérieurs devraient encore être réalisés (nouveaux cloisonnements, salles de bains aux étages, etc.).

L'accès aux logements 1, 2 et 3 se ferait en façade est (dans la zone de protection du Luizenmolen) nécessitant la création d'un petit chemin pavé tout le long de la façade (1,2m de large).

L'accès au logement 4 se ferait via le passage étroit qui existe le long de la façade arrière (ouest).

***La CRMS n'émet pas d'objection sur les travaux déjà entrepris ni sur les interventions qui devraient encore être réalisées.***

***Elle attire toutefois l'attention de la Commune sur la dégradation des abords immédiats du Luizenmolen qui ne contribue pas à sa mise en valeur.***

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

A. VAN LOO  
Secrétaire

M.-L. ROGGEMANS  
Présidente

C.c. : A.A.T.L. – D.M.S.; A.A.T.L. – D.U.